



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/03/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation

26/03/2019

Date d'affichage

26/03/2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme FAYOLLE Carole.

Etaient présents :

M. BERCHEM Franck, Mme BOUTROUX Stéphanie, Mme FAYOLLE Carole, M. GENESTE Jean-Guy, M. MERCIER Jean-Louis, M. MOREAU Christian, Mme NEBOUT Roberte, M. POTHIER Fabrice, Mme TRIBOULET Véronique

Procuration(s) :

Mme VILLENEUVE Odile donne pouvoir à Mme TRIBOULET Véronique, M. ROYER Franck donne pouvoir à Mme FAYOLLE Carole

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. ROYER Franck, Mme VILLENEUVE Odile

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme TRIBOULET Véronique

Numéro interne de l'acte : 2019/03/29/085

Objet : Amendes de Police

Madame le Maire explique que depuis plusieurs années les nombreux travaux de voirie qui ont été faits ont effacé la signalisation horizontale, et que certains panneaux sont dégradés par des actes de vandalismes et/ou d'usure.

Elle fait part au Conseil Municipal qu'il est primordial de préserver la sécurité des usagers de la route par une restauration de la signalisation tant des panneaux que du marquage au sol, et que le coût de ce programme s'élève à 1 726.47 € HT soit 2 071.76 € TTC

Madame le Maire informe de la possibilité de solliciter une aide sur les amendes de police et demande donc au Conseil Municipal son avis sur ce sujet.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition, autorise Madame le Maire à compléter les documents nécessaires et à les signer, afin de constituer le dossier de demande d'aide "AMENDES DE POLICE".

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MAGNET

Le Maire,

